

REPUBLIQUE DE GUINEE

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

UNIVERSITE GENERAL LANSANA CONTE LAMBANYI
MASTER PROFESSIONNEL

UGLC-L

Vu l'Ordonnance n°300/PRG/SGG/84 portant statut de l'école privée en République de Guinée

Vu le Décret n°088/PRG/SGG/90 portant organisation des enseignement supérieurs en République de Guinée

Vu l'arrêté 3475/2007/MESRS portant sur les règlements relatifs aux études et à la délivrance des diplômes

Vu les arrêtés 4889/2001/et n°2075 MESRS/2004 portant création et ouverture de l'UGLC-L

Vu les pièces justificatives produites par: **Mandjou KONATE** né(e) le **30/06/1978** à **Boffa**

en vue de son inscription au programme de MASTER Professionnel

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, prévu par les textes réglementaires;

Vu le procès verbal de délibération du Conseil de l'Université en date du **14/08/2020**

Le diplôme de MASTER Professionnel

Spécialité : **Communication**

Option : **Sociologie -développement Communautaire**

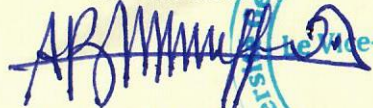
est délivré à Mr/Mll **Mandjou KONATE** Nationalité Guinéenne

au titre de l'année universitaire **2019-2020**

et lui confère le grade de MASTER Professionnel,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Conakry, le **21/08/2020**

Le Vice Recteur



Dr BARRY Abdoulaye

Le Recteur



Pr Kandè BANGOURA

N°03...UGLCL/2020

